



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DU BUDGET PRIMITIF 2026

I - CONTEXTE :

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et à l'article L.2313 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le projet de budget primitif 2026 sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de sa séance du 17 février 2026.

II – LE BUDGET PRINCIPAL 2026

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement du budget principal proposé, après affectation du résultat pour 2026 est de **4 435 701.75 €**.

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
		BP 2025	CFU 2025	Budget 2026
011	Charges à caractère général	1 019 350,00 €	880 553,42 €	1 007 250,00 €
012	Charges de personnel	1 425 000,00 €	1 424 430, 97 €	1 495 000,00 €
014	Atténuations de produits	216 800,00 €	213 306,10 €	216 800,00 €
65	Autres charges gestion courante	387 200,00 €	377 054,34 €	381 000,00 €
66	Charges financières	30 375,00 €	30 369,65 €	50 005,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	500,00 €
68	Dotations aux amortissements	0.00 €	0,00 €	0.00 €
023	Virement à la section Investissement	825 743,15 €		1 185 146,75 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 000,00 €	101 216,85 €	100 000,00 €
TOTAL des DEPENSES		4 009 968,15 €	3 026 931,33 €	4 435 701,75 €

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges à caractère générale sont les suivants :

- Fluides/Energie : les dépenses en électricité se sont stabilisées
- Maintenance
- Entretien de la voirie, des terrains et des bâtiments publics
- Contrats de prestations de services (exemple : restauration scolaire).

Chapitre 012 : En 2026, il s'agira de poursuivre la maîtrise des effectifs des services communaux engagée depuis quelques années. Un renfort de l'équipe du service technique s'avère nécessaire à partir d'avril jusqu'en septembre pour l'entretien des espaces verts communaux. Des agents sont également recrutés pour remplacer les agents absents pour maladie notamment au sein du service technique.

Les principaux postes de dépenses pour le chapitre des charges de gestion courante sont les suivants :

- Contributions et participations (SIDEJ, SDIS...)
- Contrat d'association
- Subventions aux associations.

Les charges financières sont celles liées aux emprunts contractés ou repris antérieurement par la collectivité. Elles sont en augmentation à la suite de l'emprunt contracté en décembre 2025 d'un montant de 700 000 € pour aider au financement du projet de construction d'une médiathèque.

L'état de la dette fait ressortir un capital restant dû de 2 295 819.26 € au 1^{er} janvier 2026.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 1 185 146.75 € permet :

- La couverture du remboursement du capital des emprunts à hauteur : 307 000.00 €
- Le financement des différents investissements.

Recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT				
		BP 2025	CFU 2025	Budget 2026
013	Atténuations de charges	80 000,00 €	113 814,17 €	80 000,00 €
70	Produits des services, du domaine...	233 300,00 €	290 186,46 €	230 170,00 €
73	Impôts et taxes sauf le 731	111 000,00 €	106 934,96 €	90 000,00 €
731	Fiscalité locale	2 306 000,00 €	2 274 487,10 €	2 298 000,00 €
74	Dotations, subventions, participations	797 593,00 €	830 777,31 €	807 433,00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	26 440,95 €	25 000,00 €
76	Produits financiers	5,00 €	5,47 €	5,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	4 072,07 €	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	/	0.00 €	/
	SOUS-TOTAL	3 553 898.00 €	3 646 718.49 €	3 531 608.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	456 070,15 €	456 070.15 €	904 093,55 €
TOTAL des RECETTES		4 009 968,15 €	4 102 788,64€	4 435 701,55 €

Niveau des taux d'imposition

Le Conseil Municipal devra voter les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 30 avril 2026.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Rappel des taux votés en 2025 :

- Taux Foncier bâti : 14.95 % + 16.52 % (taux départemental) soit 31.47 %
- Taux Foncier non bâti : 44.73 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24.44 %

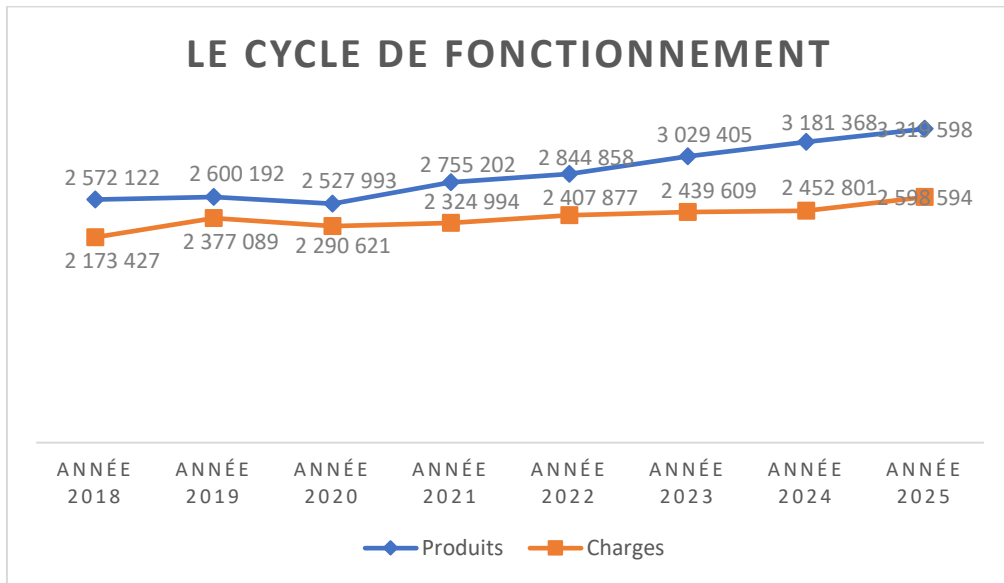
Par délibération n°26/09/23 – 05 en date du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de majorer de 30 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, conformément aux dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts.

La détermination des taux ne sera pas inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2026.

La DGF constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle se divise en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées

Dotations Etat	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL	564 190	580 969	587 655	622 907	633 338	650 568	665 364	672 166	666 059

Cycle de Fonctionnement



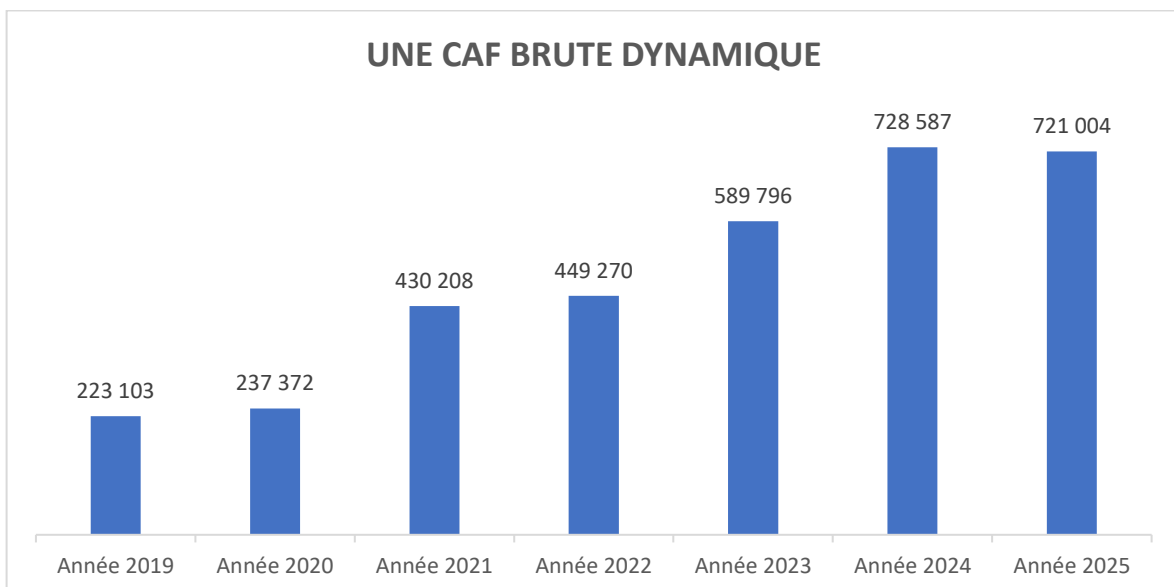
Les dépenses de Fonctionnement sont maîtrisées. Elles évoluent de 6% entre 2024 et 2025 alors que les recettes de Fonctionnement quant à elles progressent de 5% en 2024.

Capacité d'autofinancement

La **capacité d'autofinancement (CAF) brute**, de 728 587 € en 2024, est de 721 004 € en 2025 soit une très légère diminution de 1 % par rapport à 2024.

Elle a plus que triplée entre 2019 et 2025.

La Capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital.



B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant de la section d'investissement du budget principal proposé est équilibré à hauteur de : 2 475 904.06 €.

Dépenses d'investissement

En 2026, les crédits suivants sont proposés :

Programme Voirie	236 160,00 €
Eclairage public	13 300,00 €
Programme divers Bâtiments	20 015.65 €
Ecole Le Dauphin Bleu	29 000,00 €
Rénovation et extension de l'accueil périscolaire	229 060,00 €
Salles de la Détente	4 400,00 €
Mairie	10 000,00€
Eglise	10 600,00 €
Médiathèque	1 187 655,60 €
Vidéoprotection	20 000,00 €
Cimetière (étude aménagement)	10 000,00 €
Matériels	46 000,00 €
Informatique + logiciel TPE	3 500,00 €
Restes à réaliser	220 649.86 €

Le remboursement du capital des emprunts représente 307 000 €.

Le déficit antérieur reporté représente 126 762.95 €.

Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement proposé serait assuré par les recettes suivantes :

Subventions	601 544.50 €
FCTVA	201 800,00 €
Taxe d'aménagement	40 000,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement (1068)	171 763.74 €
Virement de la section de fonctionnement	1 185 146.75 €
Ecritures d'ordre	100 000,00 €
Emprunt	0,00 €
Restes à réaliser	175 649,07 €

C) L'ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 est de 2 295 819.26 €.

Un emprunt en 2026 et 3 emprunts en 2027 arriveront à échéance.

D) L'ETAT DU PERSONNEL (au 1/01/26)

Agents titulaires	30
Agents contractuels	10

III - LES BUDGETS ANNEXES

Pas de budget annexe

IV – DES RATIOS

RATIOS	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement/population	989 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 233 €
Dépenses d'équipement brut/population	483 €
Encours de la dette/population	636 €
DGF/population	225 €
CAF brute/population	244 €
Capacité de désendettement	3.18 années

Capacité de désendettement

